



REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA REUNION

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE SAINT-LEU

## EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

**DELIBERATION N° : 14/17112022**

**OBJET : PROJET GRAND STELLA –  
CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE (2022-  
2026) RELATIVE AUX MODALITES DE  
PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE  
LA REUNION ET LA COMMUNE DE SAINT-LEU  
DANS LE CADRE DU PLAN « 1 MILLION  
D'ARBRES »**

Présents :	29
Procurations :	05
Votants :	34
Abstentions :	00

**NOTA :** Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance  
**Bruno DOMEN**



L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à dix-sept heures et vingt et une minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

### Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjointes : M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe), Mme. DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), Mme PLANESSE Nadine née PALAS (5<sup>ème</sup> Adjointe), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint)

Les Conseillers Municipaux : M. CODARBOX Jacky, Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, Mme HAMILCARO Annick, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, M. FELICITE Roland, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN née HIBON Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION née LATCHIMY Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David

### Absents représentés :

- Mme ANAMALE Marie-Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M ZETTOR Josian (Conseiller) *procuration* à M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint)
- Mme DOMPY née BALENCOURT Brigitte (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- M. HODGI Claudio (Conseiller) *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint)

### Absents :

- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3<sup>ème</sup> adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

**AFFAIRE N° 14/17112022****PROJET GRAND STELLA****CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE (2022-2026) RELATIVE AUX MODALITES DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA REUNION ET LA COMMUNE DE SAINT-LEU DANS LE CADRE DU PLAN « UN MILLION D'ARBRES POUR LA REUNION »***Direction des Services Techniques***Le Maire expose :**

Le Grand Stella est un ambitieux projet d'innovation territoriale piloté par la Commune de Saint-Leu, en liaison avec la Région Réunion, propriétaire du foncier, et le Département de La Réunion.

Tant dans sa conception que dans sa réalisation et à terme, dans sa valorisation, le projet du Grand Stella cumule les trois piliers qui sont au cœur des préoccupations de la Ville de Saint-Leu :

- L'écologie de façon évidente, face aux défis que posent les effets du réchauffement climatique et la nécessité de préserver la biodiversité ;
- L'humain, pleinement acteur et bénéficiaire de cette initiative que la Ville souhaite aussi participative ;
- L'authenticité, par une découverte ou une redécouverte des espèces endémiques et indigènes de l'île, grâce à un projet qui se veut aussi être un lien entre les sites historiques de La Réunion que sont le Musée de Stella Matutina, le Musée du Sel et le Four à Chaux, Kélonia, et le Conservatoire Botanique de Mascarin.

Les objectifs du projet du Grand Stella sont cadrés par la convention d'occupation temporaire signée en septembre 2021 entre la Région Réunion et la Ville de Saint-Leu. Il s'agit de restaurer et de développer un espace végétal forestier endémique et indigène, en réalisant un parcours d'histoire, de bien-être, sport et nature, et de découverte de l'endémisme réunionnais.

Une étude pré-opérationnelle a été réalisée en 2021 par la Ville de Saint-Leu pour la tranche 1 du projet. Cette partie est la propriété de la Région Réunion, qui représente presque 80 hectares s'étendant entre le musée de Stella Matutina et la portion de RN1 située à la Pointe au Sel.

Sur cette partie, il est proposé un schéma d'aménagement global en six zones :

- ZONE 1 - L'espace végétal forestier (13 ha),
- ZONE 2 - Les jardins partagés (3 ha),
- ZONE 3 - Les cultures expérimentales (7,3 ha),
- ZONE 4 - La savane arborée (13,5 ha),
- ZONE 5 - Les zones de pâturage (24,7 ha),
- ZONE 6 - Les aires de pique-nique et de promenade (6 ha).

La tranche 2 concerne la zone située entre le cimetière de Saint-Leu et la Route Départementale 11, comprenant les lagunes liées à la station d'épuration. Le foncier appartient à CBO Territoria en grande partie, et également à la Commune de Saint-Leu en partie haute (pépinière municipale). La tranche 2 représente environ 18 hectares.

Pour la mise en œuvre du projet du Grand Stella, la Ville de Saint-Leu entend s'appuyer sur l'expertise de deux partenaires principaux que sont le CBN-CPIE Mascarin d'une part, et le Département de La Réunion d'autre part, dans le cadre de son plan « Un million d'arbres pour La Réunion », partenaires avec lesquels elle partage des objectifs communs.

Le plan « Un million d'arbres pour La Réunion », consiste à encourager la plantation d'un million de plantes indigènes et endémiques d'ici 2026, en milieu naturel et dans les espaces publics urbains et périurbains, et à œuvrer pour la préservation de la biodiversité exceptionnelle de La Réunion.

A ce titre, le Conseil Départemental a décidé de mettre en place un dispositif d'aide permettant de soutenir les projets menés par les communes, les établissements publics et les associations et dont les ambitions convergent avec celles du Plan départemental « Un million d'Arbres pour La Réunion », et ce, pour mieux organiser sur le territoire et dans le temps, le pilotage des opérations de plantations.

La convention-cadre pluriannuelle, présentée en annexe, a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Département de La Réunion et la Commune de Saint-Leu afin de mettre en œuvre, de manière concertée et coordonnée, les actions relevant du Plan « Un million d'Arbres pour La Réunion ».

Elle s'appuie sur les deux types d'aides suivants :

- **La « Dotation d'investissement – Création et confortement/réhabilitation d'unités de production végétale »** : Soutien du projet de création d'une unité de production de plantes endémiques et indigènes à la pépinière municipale (à hauteur de 80 % des investissements, plafonné à **40 000 € HT**) :
  - ❖ Travaux envisagés :
    - Structure couverte ;
    - Plateau technique de plein air pour sevrage des plants ;
    - Réseau d'irrigation.
- **L'« Accompagnement technique aux projets mis en œuvre »** : Aide financière pour la réalisation d'études préalables à la mise en œuvre du projet (80% du coût de l'étude plafonné à **25 000 € HT**) :
  - ❖ Contenu de l'étude de définition du projet Grand Stella :
    - Phase 1 : Etudes de diagnostic du paysage et des usages ;
    - Phase 2 : Proposition d'aménagement et de modes de réalisation ;
    - Phase 3 : Elaboration du projet détaillé.
  - ❖ Appui à la fourniture de plants d'espèces indigènes et endémiques de La Réunion (25 000 plants fournis au maximum sur toute la période de conventionnement) ;
  - ❖ Appui technique à la production d'espèces indigènes et endémiques de La Réunion – Accès aux semences de la Banque de Semences Départementale ;
  - ❖ Conseil et appui technique en ingénierie écologique – accès à l'ingénierie du réseau Plan 1 Million d'Arbres ;
  - ❖ Accompagnement à la formation des personnels.

**Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la convention-cadre pluriannuelle (2022-2026) relative aux modalités de partenariat entre le Département de la Réunion et la Commune de Saint-Leu dans le cadre du plan « Un million d'arbres pour La Réunion » ci-annexée ;
- D'approuver la création d'une unité de production de plantes endémiques et indigènes à la pépinière municipale ;
- De valider le lancement de l'étude de définition ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) déléguée(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire et notamment la convention-cadre pluriannuelle (2022-2026) y afférente.

**Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- Approuve la convention-cadre pluriannuelle (2022-2026) relative aux modalités de partenariat entre le Département de la Réunion et la Commune de Saint-Leu dans le cadre du plan « Un million d'arbres pour La Réunion » ci-annexée ;
- Approuve la création d'une unité de production de plantes endémiques et indigènes à la pépinière municipale ;
- Valide le lancement de l'étude de définition ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire et notamment la convention-cadre pluriannuelle (2022-2026) y afférente.

**Pour extrait certifié conforme,**

**Saint-Leu, le 33 NOV. 2022**

**Le Président de séance,**



**Bruno DOMEN**